

POUVOIR ADJUDICATEUR



C.H.R.U DE TOURS
2 boulevard Tonnelle
37044 TOURS Cedex 9

OPÉRATION :

Site BRETONNEAU-37000 TOURS

Bâtiment B16B

Réhabilitation du bâtiment B16B pour l'installation de la Maison Des Femmes

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

LOT 02- TRAITEMENT DES FACADES

Le 05/03/2026

TABLE DES MATIERES

1. GENERALITES	3
1.1. AVERTISSEMENT	3
1.2. DEFINITION DU PROJET	3
1.3. OBJECTIF DU PRESENT LOT	3
1.4. DECOMPOSITION DU PRESENT LOT	3
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	4
2.1. REGLEMENTATION	4
2.2. ECHAFAUDAGE -GENERALITES	4
2.3. PEINTURE	4
2.4. ISOLANT-ITE+ENDUIT MINCE	5
2.5. ARMATURES	5
2.6. ACCESSOIRES	5
2.7. TRAVAUX PREPARATOIRES	5
2.8. COLORIS ET CALEPINAGE	6
2.9. NETTOYAGE DE CHANTIER	6
3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	6
3.1. ECHAFAUDAGE	6
3.2. TRAVAUX PREPARATOIRES	6
3.3. ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	7
3.4. TABLEAUX, APPUIS ET SOUS-FACES DES LINTEAUX	7
3.5. TRAITEMENT SOUBASSEMENT ET MODENATURE	8
3.5.1. TRAVAUX PREPARATOIRES	8
3.5.2. TRAVAUX DE FINITION PEINTURE	8
3.5.3. POTEAUX CONTENANT DE L'AMIANTE	8
3.6. RENFORT D'ENCRAGE	8
3.7. COUVERTINE	9

1. GENERALITES

1.1. AVERTISSEMENT

Le CCTP du Lot 00 des Clauses Communes forme les Prescriptions communes Tous Corps d'Etat et concerne les caractéristiques et obligations générales de l'opération, les prescriptions générales de tous les lots vis-à-vis des normes, Lois et autres règlements à respecter par les entreprises, la coordination inter-entreprises.

1.2. DEFINITION DU PROJET

Les travaux consistent en l'aménagement de la Maison des Femmes dans le bâtiment B16B sur le site du C.H.R.U Bretonneau à Tours (37). Ces travaux concernent la réhabilitation partielle du bâtiment B d'une surface de 500 m² (surface intérieure isolation périphérique de la façade) et la modification des abords par la création d'espace verts et aménagement de l'accès principal.

Bien que le chantier se déroulera dans une emprise close et indépendante au sein du CH Bretonneau, l'attention est portée sur le fait que les travaux se dérouleront sur un site hospitalier en activité comprenant de l'interaction avec les usagers.

Le stationnement des véhicules des entreprises est interdit sur le site du CHU de Bretonneau. Seul l'emprise chantier sera accessible sous condition à l'article 2.1 Installation de chantier du lot 01.

Les travaux bruyants (démolition, percements, ...) pourront être réalisés en horaire décalé (horaire à définir) pour ne pas gêner le personnel travaillant sur site, sur demande du maître d'Ouvrage.

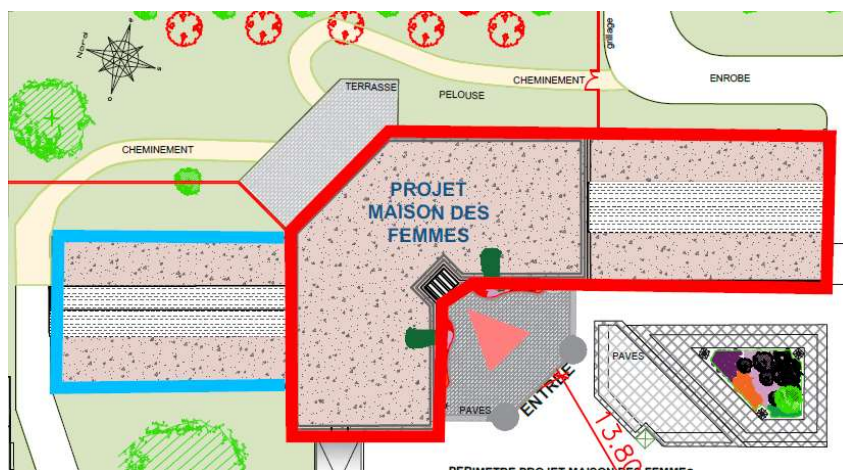
1.3. OBJECTIF DU PRESENT LOT

L'objet du présent lot concerne les travaux de traitement des façades par mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur pour la définition du projet en 1.2 du présent descriptif.

1.4. DECOMPOSITION DU PRESENT LOT

Le présent lot est composé de deux tranches :

- Tranche ferme (en rouge) : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle (en bleu) : surface hors projet : aile nord



Il comporte également une Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) concernant la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur décomposée :

- Tranche ferme (en rouge) : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle (en bleu) : surface hors projet : aile nord

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1. REGLEMENTATION

Il conviendra notamment de respecter le texte normatif suivant :

- La norme NF P 74-201-1 et 2 (référence DTU 59.1) relative aux travaux de peinture fixe les Règles de l'Art dans ce domaine.
- Le cahier du C.S.T.B. 3035_V3 définit les conditions d'emploi et de mise en œuvre des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur.

La mise en œuvre d'un système d'Isolation thermique par l'extérieur se doit de respecter les prescriptions relatives aux réglementations incendie propre à chaque bâtiment.

- Le décret 2019-461 du 16 mai 2019 (modifié par l'arrêté du 7 août 2019) relatif aux travaux de modification des Immeubles de Moyenne Hauteur (IMH) et précisant les solutions constructives acceptables pour les rénovations de façade
- L'arrêté du 24 mai 2010 - Instruction Technique N°249 (IT 249) portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Guide de Préconisation "Protection contre l'incendie des façades béton ou maçonnerie revêtues de systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur PSE" _ Version 2.0 _ Septembre 2020

2.2. ECHAFAUDAGE -GENERALITES

Les échafaudages mis en service seront réglementaires suivant les recommandations de l'OPPBTP et comporteront l'intégralité des ouvrages nécessaires à l'exécution de l'ensemble des travaux tous corps d'état.

Ceux-ci comprendront transport, installation, immobilisation pendant les travaux et dépose en fin de chantier.

Les échafaudages seront métalliques à système d'assemblage simple et comprendront écopoches, planchers de protection, échelle de service, plancher de travail et circulation, supports de protection de sapine, garde-corps avec main courante et plinthes.

Le montage comprendra toutes sujétions, telles que platines réglables pour départ d'échafaudage au sol, vérin de fixation compris manchon d'attache.

Prévoir au-dessus des entrées principales des bâtiments un auvent de protection pour le passage du personnel de chantier le cas échéant.

2.3. PEINTURE

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de peinture qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. Cette marque fera partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques, que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il sera demandé au fabricant des peintures retenues, son assistance technique tant au démarrage des travaux de peinture, qu'en cours des travaux.

Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

Il devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de Juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'Œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximatif par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'Œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleurs.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'Œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

2.4. ISOLANT-ITE+ENDUIT MINCE

Les panneaux de polystyrène expansé utilisés en support d'enduit mince doivent satisfaire aux spécifications définies dans le document « polystyrène expansé moulé certifié ACERMI spécifications particulières à l'emploi comme support d'enduit mince (PSE collé et fixé mécaniquement) ».

Pour les systèmes fixés mécaniquement par profilés des spécifications complémentaires ont été précisées dans le modificatif général n° 7/97-1189 et seront reprises dans chaque avis technique.

Les dégradations de l'isolant, coins cassés, etc., ou les joints ouverts de plus de 2 mm doivent être systématiquement rebouchés avec du polystyrène ou avec le produit éventuellement mentionné dans l'avis technique pour cet usage.

Les panneaux d'isolant sont posés bout à bout, parfaitement jointifs, horizontalement par rangées successives à joints décalés façon « coupe de pierre », à partir du niveau bas et établi par le profilé de départ.

Les panneaux sont harpés en angles sortants et rentrants.

Les joints entre panneaux doivent être décalés d'au moins 0.10 m de la jonction entre deux profilés de départs ou profilés latéraux.

Les joints d'isolants ne doivent pas coïncider avec les discontinuités du support (joints entre panneaux préfabriqués par exemple).

2.5. ARMATURES

Treillis généralement en fibres de verre, tissé ou thermo-collé, ayant reçu un traitement de protection anti alcalin.

Les armatures présentent des caractéristiques différentes selon leur destination :

- Armature normale ou renforcée
- Armature d'un système collée ou fixé mécaniquement.

Ces caractéristiques sont définies dans le document « certification CSTBat des treillis textiles pour enduit de façade – Définition des caractéristiques des armatures utilisées dans les systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant ».

2.6. ACCESSOIRES

Toutes sujétions concernant l'emploi d'accessoires assurant la parfaite réalisation et tenue de l'ouvrage exécuté, suivant les prescriptions du fabricant : renfort d'arrêtes, profilés métalliques de raccordement, produit de calfeutrement, profilés pour couvre-joint, ... seront prévues dans l'offre.

2.7. TRAVAUX PREPARATOIRES

L'entrepreneur du présent lot devra avant le commencement de ses travaux :

- Reconnaissance préalable des subjectiles ;
- Précautions à prendre pour la protection des ouvrages non peints ;
- Précautions à prendre pour la protection des abords et du voisinage ;
- Dépôt préalable d'échantillons et surfaces témoins.

2.8. COLORIS ET CALEPINAGE

Tous les coloris et calepinage seront au choix du maître d'ouvrage dans la gamme complète des fabricants. Il est également prévu au présent lot toutes les surfaces témoins qui seraient demandées.

2.9. NETTOYAGE DE CHANTIER

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravats, emballages divers et débris au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE

3.1. ECHAFAUDAGE

L'entrepreneur devra selon les besoins la mise en place d'échafaudages réglementaires pour toute la durée de son intervention. Cet échafaudage pourra servir aux autres corps d'état pour exécuter leurs prestations.

La prestation comprendra notamment :

- L'amenée et repli du matériel
- Le transport, pose et dépose de l'échafaudage
- Les échafaudages seront réalisés conformément aux normes actuelles de sécurité

L'entreprise devra transmettre au CSPS et à la Maîtrise d'œuvre les procès-verbaux de montage.

Localisation :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.2. TRAVAUX PREPARATOIRES

- Planéité : L'entreprise devra vérifier la planéité et la solidité des supports. Si le support présente des irrégularités supérieures à 0.50cm/20cm il faudra prévoir un dressage du support avec un mortier de réparation adapté.
- Solidité : l'entreprise devra éliminer et réparer les parties du support défectueuses : sondage et élimination des parties non adhérentes, traitement des armatures apparentes par élimination de la rouille, passivation avec une couche de produit anticorrosion, repousser les aciers si possible puis rebouchage avec un mortier polymère ciment ou aux résines époxydiques classé R2 minimum type SEIGNEURIE REPA BETON R2 ou équivalent.
- Nettoyage : La surface des murs doit être saine, dépoussiérée et débarrassée de tout produit non adhérent par brossage, grattage, ponçage inclus lavage haute pression et pulvérisation d'une passe de traitement anticryptogamique de type PROGOLD SOLUTION AL ou équivalent.

L'entreprise devra en outre :

- Calfeutrement des fissures supérieures à 2mm
- La protection des ouvrages contigus
- Le sciage des éléments architecturaux en saillie (demi poteaux flanqués). Compris après tronçonnage, réalisation d'une étanchéité, traitement des aciers et reprise d'enduit.
- Réalisation des essais de chevillage nécessaires
- Taille, arrachage, neutralisation de la végétation sur les façades et aux abords nécessaires pour le positionnement des échafaudages
- Dépose des éléments gênant la mise en œuvre de l'ITE

Localisation :

Pour l'ensemble des façades et pignons :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.3. ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe isolant par l'extérieur, de type "STO Therm Classic" de STO SICOF ou équivalent pose cale-chevillé, comprenant en particulier :

- Profile de départ : Socles de démarrage, en partie basse, par profilés aluminium avec goutte d'eau, pose à 15 cm du sol suivant les recommandations du fabricant
- Isolant : fourniture et pose de panneaux polystyrène 1200 x 600 de type « PS 15 SE » ou équivalent et certifié ACERMI épaisseur 160 mm R = 4.2 m². K/W en partie courante fixations par chevilles avec rondelle isolante (nombre adapté à la dimension des plaques suivant préconisations du fabricant) et collage par produit adapté type STO Mortier colle B ou équivalent. La pose des plaques se fera de façon « coupe pierre » par rangées à partir du profil de départ, suivie d'un réglage de la planimétrie. Les joints entre plaques d'isolant ne doivent pas s'aligner avec une jonction du profilé de départ. La découpe des plaques sera réalisée au fil chaud pour éviter toute dispersion de matière.
- Application d'une couche de base de type enduit de base "Elastofibre" STO ARME CLASSIC ou équivalent,
- Mise en place d'un treillis d'armature en fibre de verre de type SUPER T13 ou équivalent.
- Inclus mise en place au niveau des RDC et aux droits des baies d'un treillis d'armature renforcée.
- Enrobage de l'armature avec une couche de STO ARMAT classic ou équivalent.
- Enduit de finition structurée, à base de résine acrylique, de type "Stolit K" ou équivalent, d'aspect "Grésé" (taloché fin) 2500 gr/m2 de couleur suivant "déclaration de travaux et choix du maître d'ouvrage"

Tous les points singuliers seront traités par profils spéciaux comprenant :

- Les encadrements de baies qui seront traités par profilés d'arrêt en aluminium.
- Inclus au niveau des RDC et au droit des baies vitrées sur 2 m prévoir une isolation renforcée de type fibre de blindage armature renforcée.
- Profilés d'arrêts horizontaux en aluminium, de type "Sto-Rejingot C11" ou équivalent, à prévoir notamment au droit des changements de revêtement de façades, etc.
- Profilés d'arrêts verticaux en aluminium, de type "STO-Profil latérale L11" ou équivalent, à prévoir notamment au droit des changements de revêtement de façades

FINITION : Teinte au choix du maître d'ouvrage

Localisation :

Pour l'ensemble des façades et des pignons :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.4. TABLEAUX, APPUIS ET SOUS-FACES DES LINTEAUX

Traitement des tableaux et linteaux par mise en place d'enduit et d'une toile avec finition des angles par profilés adaptés.

Si possible fourniture et pose d'un Isolant sur les tableaux et les sous faces des linteaux : fourniture et pose de panneaux polystyrène de type « PS 15 SE » et certifié ACERMI épaisseur 20mm minimum fixations par chevilles.

La pose des plaques se fera de façon « coupe pierre » par rangées à partir du profil de départ, suivie d'un réglage de la planimétrie. (A venir contre les coulisses des volets roulants)

Finition identique aux façades suivant déclaration préalable.

Inclus mise en place au niveau des RDC et aux droits des baies d'un treillis d'armature renforcée.

Les appuis seront habillés d'une bavette en aluminium à la charge du lot Menuiseries extérieures-serrurerie.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des appuis de fenêtres, des tableaux et des sous-faces de linteaux :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.5. TRAITEMENT SOUBASSEMENT ET MODENATURE

3.5.1. TRAVAUX PREPARATOIRES

L'entreprise devra les travaux préparatoires suivants :

- Lavage au nettoyeur haute pression
- Vérification du support : pulvérulence, adhérence, ... et reprise
- Reprise des défauts localisés
- Traitement des éclats béton : dégagement et passivation des aciers, repousser si possible les aciers reprises au mortier polymère ciment ou mortier aux résine époxydique classé R2 minimum type SEIGNEURIE REPA BETON R2 ou équivalent
- Traitement des fissures et joints
- Traitement anti cryptogamique des supports par application d'un fongicide type PROGOLD SOLUTION AL ou équivalent

Localisation :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.5.2. TRAVAUX DE FINITION PEINTURE

L'entreprise devra le traitement des soubassements par application d'un revêtement décoratif de classe D2 comprenant :

- 1 couche d'impression par application d'un primaire acrylique en dispersion aqueuse 300g/m² de type PRIMAIRE 872 de LA SEIGNEURIE ou équivalent
- 2 couches de finition de peinture à base de résine hydro pliolute en dispersion aqueuse, 6 à 8 m²/L/couche de type PANCRYTEX D2 AERO ou équivalent, finition mate et coloris au choix du MOE

Localisation :

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord

3.5.3. POTEAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Intervention de remise en peinture sur éléments contenant de l'amiante.

L'entrepreneur devra se conformer aux dispositions du Code du travail et faire effectuer l'intervention par une équipe en capacité d'intervenir sur des travaux dits en « sous-section4 ». Elle effectuera les démarches et documents nécessaires à la bonne réalisation de ses travaux. Elle évaluera les risques et mettra en place la méthodologie d'intervention adaptée afin d'assurer la sécurité de équipes. Compris gestion des éventuels déchets.

L'entreprise devra le traitement des poteaux par application d'un revêtement décoratif de classe D2 comprenant :

- 1 couche d'impression par application d'un primaire acrylique en dispersion aqueuse 300g/m² de type PRIMAIRE 872 de LA SEIGNEURIE ou équivalent
- 2 couches de finition de peinture à base de résine hydro pliolute en dispersion aqueuse, 6 à 8 m²/L/couche de type PANCRYTEX D2 AERO ou équivalent, finition mate et coloris au choix du MOE

Localisation :

Suivant RAAT, 4 poteaux devant baie vitrée salle activité adultes

3.6. RENFORT D'ENCRAGE

Fourniture et mise en œuvre de renforts d'ancrage dans l'épaisseur de l'ITE pour la fixation de clôtures sur les façades. Les ancrages seront repérés.

Restructuration du bâtiment B16B- BRETONNEAU (37)- CHRU37

Localisation :*Suivant plans***3.7. COUVERTINE**

Dépose des couvertines existantes et évacuation en décharge appropriée.

Fourniture et pose de couvertines en tôle de 0,65 en coiffe des acrotères ou en protection d'arases diverses.

Teinte au choix du maître d'ouvrage.

Exécution compris coupes, plis, pénétration, ourlet rechassés, larmiers, fixation, soudures à chaque jonction entre éléments, retour d'angle d'onglet, joints d'étanchéité et toutes sujétions.

Détails suivant « ARC09-3- ELEVATIONS DETAILS ITE ».

Localisation :*En coiffe des acrotères :*

- Tranche ferme : surface du projet : aile centrale + aile sud
- Tranche optionnelle : surface hors projet : aile nord